

## Procédure Nationale de Certification des Entraîneurs (PNCE)

### *Le PNCE en bref...*

Pour être entraîneur, vous devez suivre trois blocs de formation pour chaque niveau (1 à 5), soit **Théorique, Technique et Pratique du profil «Compétition»**.

Idéalement, pour une personne qui débute et qui souhaite devenir entraîneur, la formation Théorique est une excellente manière de débiter le processus de certification.

Pour être certifié, un entraîneur devra avoir complété toutes les facettes de la formation. L'entraîneur est désigné comme étant :

- En cours de formation – quand il a terminé avec succès **une partie** de la **formation** requise pour leur contexte ;
- Formé – quand il a terminé avec succès **toute la formation** requise pour leur contexte ;
- Certifié – quand il a satisfait à **toutes** les exigences d'**évaluation** requises pour leur contexte.

Dès qu'une formation est complétée, un dossier au nom de l'entraîneur en devenir est ouvert et un numéro de dossier lui est attribué dans les 6 à 8 semaines. Si un entraîneur suit une deuxième formation durant ce laps de temps, il est possible qu'il reçoive 2 numéros de dossiers différents. Il lui suffira de téléphoner à l'Association Canadienne des Entraîneurs (ACE : 613-235-5000) pour faire fusionner les deux dossiers et ne conserver qu'un seul numéro de dossier.

### *Le PNCE par étape....*

Le **Théorique**, c'est un module appelé «Introduction à la compétition A/ Introduction à la compétition B/ Théorique 3» coordonné par Sports Québec qui concerne tous les sports. Cette formation est généralement donnée par les différentes URLS de région, en salle de cours. Voici le tableau des modules théoriques à suivre selon le niveau :

Niveau PNCE	Formation théorique
1	Introduction à la compétition – A
2	Introduction à la compétition – B
3	3 * Deviendra sous peu : Profil compétition – contexte Développement
4	4 ** Deviendra sous peu : Profil compétition – contexte Haute Performance
5	5

Pour l'information complète sur le module théorique du PNCE, visitez [www.sportsquebec.com](http://www.sportsquebec.com) ou consultez votre URLS de région pour l'horaire des cours.

**URLS Capitale Nationale :** <http://www.urlsquebec.qc.ca/urls.asp?no=36>

Pour information, communiquez avec Nicole Morneau au 418 877-6233, poste 101.

Inscription : <http://www.urlsquebec.qc.ca/down/639.pdf>

**URLS Laurentides :** <http://www.loisirslarentides.com/PNCE.htm>

Pour information, communiquez avec Mme Chantal Marsan au 450 229-2200

\* Pour des raisons de clarté, seule la forme masculine sera utilisée au fil du texte étant bien entendu qu'elle recouvre aussi bien les individus de sexe masculin que féminin.

**URLS Montréal :** <http://www.urls-montreal.qc.ca/info.php?noPage=354>

Pour information, communiquez avec MTL - Région Bourrassa / Concordia: 514-722-2551  
MTL - Région Lac St-Louis: 514-634-6587

**URLS Centre du Québec :** <http://www.loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca/Client/page1.asp?page=28&clef=74&clef2=26>

Pour information, communiquez avec Michaël de Grandpré (819) 478-1483, poste 243

Inscriptions : <http://www.loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/28/34980824892232.doc>

Le **Technique**, c'est une formation donnée par la Fédération (FQSA). Les formations sont données sur le terrain (sur neige et/ou à la rampe d'eau) et sont d'une durée variant entre 2 et 5 jours.

Le **Pratique**, c'est l'expérience de l'entraîneur. Auparavant, on comptabilisait les heures d'entraînement que l'entraîneur effectuait au service de son club.

**Dorénavant, le PNCE** favorise la pratique, puis l'évaluation des compétences de l'entraîneur par un *Maître entraîneur certifié*. Le maître entraîneur aura un formulaire à remplir et à retourner à l'ACSA. Une évaluation réussie viendra confirmer la certification de l'entraîneur en formation, s'il a préalablement complété la partie théorique de son niveau.

Pour plus de renseignements à ce propos, contactez :

- à la FQSA Marie Annick Bédard 514-252-3089, #3423 ou
- Katherina Kubenk de l'Association Canadienne de Ski Acrobatique 778-328-7555

Pour l'information complète sur le PNCE, visitez le site de l'Association canadiennes des entraîneurs (ACE) : [www.coach.ca](http://www.coach.ca) . À savoir que l'ACE encadre le processus de certification et tient à jour les dossiers des entraîneurs, mais que c'est l'Association canadienne de ski acrobatique (ACSA) qui détermine le contenu des formations et qui régit les maîtres entraîneurs.

Trouvez plus de détails et tous les documents nécessaires dans la section dédiée aux entraîneurs du site de l'ACSA (Service aux membres / Entraînement / Horaire des course de formation des entraîneurs) : <http://www.freestyleski.com/fr/techniques/entrainement/programs.htm> .

*Maître entraîneur certifié* : nous confirmerons le ou les noms dans les prochaines semaines...

\* Pour des raisons de clarté, seule la forme masculine sera utilisée au fil du texte étant bien entendu qu'elle recouvre aussi bien les individus de sexe masculin que féminin.